

POLITIQUE MEMBERSHIP



Rédigée par le comité membership composé de **Lise Bilodeau**, administratrice PRASAB et directrice Corporation Universeau; **France Chrétien**, vice-présidente Entraide Les Saules et administratrice PRASAB; **Rita H. Maldemay**, administratrice PRASAB et responsable services soutien à domicile CAB St-Siméon-Port-Daniel; **Lucile Landry**, membre PRASAB et présidente Popote roulante d'Ahuntsic; **Roxanne Hamel**, membre PRASAB et directrice Entraide Ahuntsic Nord et **Claudette Coulombe**, directrice Regroupement PRASAB

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
Politique membership	1
Un peu d'histoire	1
La popote roulante	1
Regroupement PRASAB	3
Mission	3
Objectifs	3
Valeurs de l'organisme	3
Services	3
Pourquoi devenir membre	4
Vie associative	4
Assemblée générale annuelle	4
Le conseil d'administration	5
Les officiers	5
Les comités de travail	6
Les membres	6
Rôles et responsabilités de PRASAB	7
Rôles et responsabilité des membres	7
Cotisation annuelle	8
Démarches d'évaluation et d'adhésion	8
Pour être un membre actif, une organisation doit :	8
Pour être un membre associé, il faut :	8
Pour être un membre honoraire, il faut :	8



POLITIQUE MEMBERSHIP

Si vous lisez ce document, c'est que vous songez à devenir membre du Regroupement PRASAB. Choix éclairé : vous vous apprêtez à rejoindre le [seul regroupement provincial au Québec](#). Ses membres sont présents dans 14 régions administratives du Québec.

UN PEU D'HISTOIRE

Durant la 2e Guerre Mondiale, le Royaume-Uni fut l'un des premiers pays les plus touchés par les pertes de vie et les dégâts causés par les multiples bombardements. Pour aider la population civile à surmonter les nombreuses difficultés, le Women's Voluntary Service (WVS) est formé. Un de ses principaux mandats est l'organisation des services alimentaires d'urgence.

À la fin des hostilités, le gouvernement demande au WVS de poursuivre son œuvre auprès des prisonniers et des aînés. Ainsi, en 1947, à Welwyn Garden City, dans le comté de Worcestershire, en Angleterre, les premières popotes roulantes sont livrées.

En 1954, la Popote traverse l'Atlantique par l'entreprise d'un étudiant britannique venu étudier à Philadelphie. Au Québec, grâce à la collaboration de l'Ordre Victorien des Infirmières, du Centre d'Action bénévole de Montréal et de plusieurs bénévoles dévoués, la première popote roulante a vu le jour à l'église St-Matthias à Westmount (Montréal), en 1966. Le nombre de groupes offrant ce précieux service a depuis augmenté considérablement. On compte à l'heure actuelle près de 300 popotes roulantes dans la province, dont près du tiers sont situées dans la région métropolitaine.

En 2011 nous estimons que c'est près de 2 millions de repas qui ont été livrés à une majorité des personnes âgées, ainsi que des convalescents et des handicapés, la moyenne d'âge étant de plus de 70 ans. La majorité des organismes livre un repas chaud sur l'heure du midi, et ce de 2 à 6 jours par semaine.

Le Regroupement PRASAB (Popotes roulantes et autres services alimentaires bénévoles) a été fondé officiellement en 1992.

Il est né de la volonté des organismes de se regrouper pour partager l'information et les outils, recevoir des formations de qualité et être représenté au niveau politique.

LA POPOTE ROULANTE

Les popotes fonctionnent toutes grâce à des équipes de bénévoles (eux-mêmes souvent des personnes âgées). Règle générale, les popotes autofinancent leurs activités. Le repas est vendu à un coût minime, mais suffisant pour couvrir l'achat de nourriture et l'essence du livreur.

Nouvelles approches:

- Certaines popotes ont commencé à livrer des repas surgelés à leurs clients, en même temps que le repas chaud. Cela permet de combler le vide laissé par les jours où il n'y a pas de livraison.
- Des groupes offrent à leurs bénéficiaires des repas communautaires. Il faut alors prévoir un transport pour amener les personnes à l'endroit où on sert ce repas.
- Les groupes qui éprouvent des problèmes de relève font appel à des jeunes pour la livraison des repas, ce qui favorise les liens entre les générations.

Au fil des années, à la suite de la demande croissante et des changements sociaux et économiques, la Popote a dû s'adapter. Le changement majeur concerne la préparation des aliments. Un bon nombre d'organismes ont décidé de collaborer avec divers fournisseurs pour la réalisation de ces tâches.

En règle générale, on voit 3 sortes de popotes roulantes, en plus des divers services alimentaires comme les repas aux aînés.

1. Les popotes roulantes artisanales
 - a) Avec ou sans charte, mais reconnues dans leur communauté
 - b) Peu ou pas de financement de base
 - c) Sans personnel salarié à temps complet (35 hres et plus par semaine)
 - d) Souvent logées dans un local sans frais (sous-sol d'église, etc)
 - e) Beaucoup de ces popotes roulantes cuisinent elles-mêmes et certaines ont un fournisseur
 - f) Remboursent ou non les frais de déplacement du livreur.
 - g) Ont peu de frais récurrents (loyer, électricité, chauffage, etc.)

2. Les popotes roulantes et les organismes communautaires avec popote qui cuisinent
 - a) Possèdent généralement une charte et sont reconnues dans leur communauté
 - b) Reçoivent une subvention à la mission PSOC des Agences de la Santé et des Services sociaux
 - c) Ont au moins une personne salariée à temps complet
 - d) Ont pignon sur rue
 - e) Remboursent généralement les frais de déplacement des livreurs
 - f) Cuisinent les repas
 - g) Ont des frais récurrents (loyer, électricité, chauffage, etc.)

2. Les popotes roulantes avec fournisseur
 - a) Possèdent généralement une charte et sont reconnues dans leur communauté
 - b) Reçoivent une subvention à la mission PSOC des Agences de la Santé et des Services sociaux
 - c) Ont au moins une personne salariée à temps complet
 - d) Ont pignon sur rue
 - e) Remboursent généralement les frais de déplacement des livreurs
 - f) Ne cuisinent pas les repas. Selon les secteurs, ce dernier peut être une épicerie, un traiteur, un restaurateur, un CH, un CHSLD, une autre popote roulante, ou bien une formule mixte (diversité de fournisseurs) quand le territoire à couvrir est vaste
 - g) Ont des frais récurrents (loyer, électricité, chauffage, etc.)

Ce qui demeure incontournable, c'est la participation de milliers de bénévoles dans la mise en œuvre d'un tel projet. Ces derniers représentent la pierre angulaire des Popotes roulantes.

Chaque région du Québec s'investit à sa façon dans le service de la Popote roulante, en fonction des besoins de sa clientèle et des particularités de son environnement. À Montréal, par exemple, pour faciliter la livraison des repas, le Santropol roulant utilise, été comme hiver, des bicyclettes chargées de boîtes isolantes. Les bénévoles de la Popote de Chevery, sur la Basse-Côte-Nord, effectuent, quant à eux, la livraison des plats en motoneige, lors de la période hivernale et en VTT, l'été.

REGROUPEMENT PRASAB

Mission

PRASAB regroupe des organismes à caractère bénévole qui ont comme activité d'offrir des repas ou des aliments aux personnes en perte d'autonomie ou éprouvant des difficultés à se nourrir convenablement.

Le regroupement désire soutenir et encourager le développement des services alimentaires bénévoles tels que :

- popotes roulantes;
- dîners communautaires;
- autres organismes œuvrant dans ce domaine.

Objectifs

Favoriser les échanges d'informations entre les personnes et les groupes qui s'occupent activement des services alimentaires bénévoles au Québec.

Sensibiliser la communauté aux divers avantages des services alimentaires bénévoles dans le maintien de la qualité de vie.

Représenter les membres auprès des diverses instances gouvernementales et auprès d'autres regroupements.

Valeurs de l'organisme

Pour réaliser sa mission, l'organisme privilégie les valeurs suivantes : l'accessibilité, l'entraide, le respect, la solidarité et la démocratie.

SERVICES

Production de guides et d'outils de travail, **dont certains avec frais**, tels que :

- Winvision : Logiciel de gestion des popotes roulantes et autres services alimentaires
- Normes et lignes directrices de fonctionnement
- Carnet du bénévole
- Carton pour l'auto
- Affiches sur la sécurité alimentaire et sur l'hygiène
- Affiche de recrutement
- Carte de souhaits
- Tablier
- Site web
 - Chaque membre a sa page web sur notre site
- Recueil de recettes
- Publication d'un bulletin d'information trimestriel, Le Menu du jour
- Formation en gestion et recrutement des bénévoles
- Organisation d'activités d'échanges : colloques, congrès, sessions de formation sur mesure
- Secrétariat permanent
- Visibilité lors de la Semaine québécoise des popotes roulantes

POURQUOI DEVENIR MEMBRE

- Pour être solidaire avec un regroupement
- Afin d'adhérer aux valeurs véhiculées d'accessibilité, d'entraide, de respect, de solidarité et de démocratie
- Afin de participer aux événements, aux activités, à l'AGA, aux formations et ce, à coût abordable
- Afin de recevoir le bulletin de liaison « Menu du Jour »
- Pour pouvoir échanger, partager, se référer avec des pairs
- Pour l'ensemble des services offerts par PRASAB
- Pour la force que PRASAB représente : en 2011, c'est plus de 150 membres qui font la force du réseau
- Pour le souci constant du Regroupement d'être à l'écoute de ses membres
- Pour certains outils qui ne sont disponibles qu'aux membres

VIE ASSOCIATIVE



Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des membres de la corporation a lieu à la date et à l'endroit que le conseil d'administration fixe chaque année. Cette assemblée se tient avant le 30 juin, soit maximum trois mois suivant la fin de l'exercice. Les rôles et pouvoirs des membres réunis en assemblée générale annuelle sont les suivants:

- Recevoir et approuver les rapports du conseil d'administration de la corporation;
- Adopter le rapport financier et recevoir les prévisions budgétaires ;
- Élire les membres du conseil d'administration;
- Nommer le vérificateur de la corporation;
- Discuter de toute affaire opportune dans l'intérêt de la corporation;
- Statuer sur toute question concernant la cotisation et en déterminer le montant;
- Adopter, abroger les statuts et règlements de la corporation ;
- Ratifier les actes du conseil d'administration.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de neuf (9) personnes, dont au moins deux (2) personnes provenant d'organismes ayant le service de popote roulante ou autres services alimentaires bénévoles dans sa mission, et avec au plus deux (2) membres d'une même région socio sanitaire, telles que définies par le Ministère de la Santé et des Services sociaux. Autant que faire se peut, pas plus d'une personne du même organisme n'est **présente** sur le conseil d'administration.

Les représentants des membres actifs sont éligibles comme administrateurs. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le conseil d'administration se réserve le droit de nommer deux (2) administrateurs, compte tenu de leur expertise, même s'ils ne sont pas représentants des membres actifs. Ces deux personnes ont le droit de parole et le droit de vote, mais ne peuvent assumer la fonction de président.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour un mandat de deux (2) ans et ils sont rééligibles pour un maximum de quatre (4) mandats. La moitié des postes du conseil d'administration sont renouvelées chaque année. Les rôles et pouvoirs des membres du conseil d'administration sont les suivants :

- voit au bon fonctionnement et au développement de PRASAB;
- crée ou approuve des comités de travail;
- voit à combler les vacances en son sein;
- selon les besoins, propose à l'assemblée générale des modifications aux règlements;
- convoque une assemblée générale régulière tous les ans et, au besoin, des assemblées générales spéciales;
- approuve les prévisions budgétaires annuelles;
- engage, congédie, selon les termes et conditions qu'il juge à propos, la direction de la corporation;
- exécute toutes autres fonctions prévues par la loi et adopte toutes mesures jugées opportunes;
- gère les biens meubles et immeubles de la corporation, paye à même les fonds de celle-ci tous les comptes courants et, au nom de la corporation, conclut tout contrat nécessaire à la gestion des affaires courantes avec pleins pouvoirs d'acheter, vendre ou hypothéquer les biens immobiliers.

Les administrateurs se réuniront en assemblée aussi souvent que nécessaire, mais au moins cinq (5) fois par année.

Les officiers

Les officiers de la corporation sont le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Les administrateurs peuvent nommer tout autre officier dont le titre et les fonctions seront déterminés par résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit, le plus tôt possible à la suite des élections, élire ou nommer les officiers de la corporation.

Les comités de travail

Afin de réaliser la mission et les objectifs de l'organisme, différents comités sont mandatés par le conseil d'administration. Cela favorise la pleine implication des membres du conseil d'administration, de ses employés et de toute autre personne intéressée à contribuer au développement de l'organisme. Les comités visent l'harmonisation et la mise en application des diverses politiques de l'organisme.

Le conseil d'administration nomme par résolution chacun des membres des divers comités de travail, sauf dans le cas du comité exécutif dont le mandat et la composition sont régis par les règlements généraux.

Le conseil d'administration reçoit les recommandations des comités tout en conservant le pouvoir de modifier ou refuser celles-ci.

Comme prévu au code d'éthique, ainsi que dans le mandat du comité des ressources humaines, la personne assumant la présidence agit à titre de superviseur de la direction générale. Le président peut avoir à rendre compte de toute décision ou problématique au conseil d'administration qui demeure l'employeur.

Nous retrouvons les comités suivants.

- Comité membership
- Comité de gestion des ressources humaines
- Comité COCO (organisation de congrès)
- Comité Semaine québécoise des popotes roulantes
- Comité politique

Chaque comité est formé de la présidence (d'office), d'administrateurs et de la direction. Selon les besoins, des membres et/ou l'équipe de travail et/ou une personne de l'extérieur peuvent se joindre au comité de travail.

Ces comités sont en fonction pour 1 an et ont des objectifs précis. Ils rendent compte au conseil d'administration de l'avancement de leur travail et font des recommandations. Chaque comité a un mandat qui stipule explicitement les rôles, les ressources humaines et financières nécessaires à l'atteinte des objectifs. Le mandat général détermine la fonction du comité, la liste des membres du comité et leur fonction au sein de l'organisme, les rôles et responsabilités des membres du comité, de même que les objectifs spécifiques du comité pour l'année en cours, et l'échéancier général.

Les membres

Catégorie de membre

PRASAB reconnaît trois (3) catégories de membres, à savoir: les membres actifs, les membres associés et les membres honoraires.

Membres actifs

Pour être membre actif, un organisme doit :

- Être intéressé aux buts et aux activités de la corporation et être dûment enregistré comme organisme sans but lucratif, ou en voie de le devenir.
- Être un groupe qui a comme objectif d'offrir un service de popote roulante ou autres services alimentaires bénévoles, ou être un groupe offrant des services de popote roulante ou autres services alimentaires bénévoles.

Les membres actifs doivent remplir les conditions d'adhésion ou de renouvellement et acquitter le montant de la cotisation annuelle. Ils ont le droit de participer à toutes les activités, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres et

de nommer des représentants pour assister à ces assemblées. Chaque membre actif a droit à un vote lorsqu'un vote doit être pris, peu importe le nombre de ses représentants. Les représentants sont admissibles comme administrateurs de la corporation.

Membres associés

Pour être membre associé, il faut:

- Être une personne bénévole d'une popote roulante ou d'un service alimentaire bénévole et qui en fait la demande, ou être une association de popotes roulantes ou autre service alimentaire bénévole poursuivant des buts similaires à ceux poursuivis par la corporation, qui n'offre pas des services de popotes roulantes ou autres services alimentaires bénévoles et qui en fait la demande, et remplir les conditions d'adhésion ou de renouvellement et acquitter le montant de la cotisation annuelle.

Les membres associés n'ont pas le droit de vote aux assemblées des membres et ils ne sont pas éligibles comme administrateurs de la corporation.

Membres honoraires

Le conseil d'administration peut, par résolution, nommer «membre honoraire» de la corporation toute personne qui aura rendu service à la corporation par son travail ou par ses donations, ou qui aura manifesté son appui pour les buts poursuivis par la corporation.

Les membres honoraires ont droit d'assister aux assemblées des membres, mais sans y avoir droit de vote. Ils ne sont pas éligibles comme administrateurs de la corporation.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE PRASAB

- Fournir un service technique correspondant aux besoins des membres.
 - ex : outils, articles promotionnels, logiciel, site web, Menu du Jour, secrétariat permanent
- Tenir à jour les fiches des membres
- Mettre en application la politique membership
- Favoriser la vie démocratique
- Représenter les membres dans différentes instances gouvernementales

RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES MEMBRES

- Fournir à PRASAB les documents nécessaires permettant de tenir à jour les informations requises
 - Rapport d'activités
 - Formulaire de repérage
 - Fiche de renseignements des membres
- Promouvoir les popotes roulantes
- Participer à la vie démocratique du Regroupement PRASAB
- Se considérer responsable de la qualité du service offert et agir en conséquence
- Respecter les valeurs de l'organisme, les statuts et règlements

COTISATION ANNUELLE

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le conseil d'administration et entériné à l'assemblée générale en date du 1^{er} mars 2012. Cette cotisation est fixée à 50\$ pour un membre actif et à 35\$ pour un membre associé. Les membres honoraires n'ont pas de cotisation à défrayer.

Le renouvellement de la cotisation est dû en septembre de chaque année, et est fixé au prorata de la première année.

Pour conserver ses avantages de membre actif, dont le droit de **vote** à l'AGA, la cotisation doit être payée au moins 10 jours ouvrables avant l'AGA.

DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET D'ADHÉSION

Pour être un membre actif, une organisation doit :

- Être intéressée aux buts et aux activités de la corporation.
- Être dûment enregistrée comme organisme sans but lucratif ou en voie de le devenir.
- Être un groupe qui a comme objectif d'offrir un service de popote roulante ou autres services alimentaires bénévoles, ou être un groupe offrant des services de popote roulante ou autres services alimentaires bénévoles.
- Acquitter le montant de la cotisation annuelle.
- Soucieux que la qualité du repas livré respecte le guide alimentaire canadien.
- Comporter une connotation bénévole.
- Offrir le service au moins deux (2) fois par semaine.
- Accepter de recevoir la visite de PRASAB (1 ou 2 représentants)
- Répondre à une clientèle PPALV ou soutien à domicile.
- Remplir un formulaire d'adhésion.

Les demandes peuvent parvenir par courriel, ou en remplissant le formulaire de demande d'adhésion en ligne.

Le Regroupement PRASAB envoie la documentation nécessaire au traitement de la demande.

Le demandeur verra à accomplir ces actions :

- faire une demande et être accepté par le conseil d'administration;
- remettre le rapport statistiques des services alimentaires dans les trois (3) mois suivant son assemblée générale;
- payer la cotisation annuellement selon le coût fixé par le conseil d'administration.

Pour être un membre associé, il faut :

- Faire une demande et être accepté par le conseil d'administration.
- Payer la cotisation annuellement selon le coût fixé par le conseil d'administration.

Pour être un membre honoraire, il faut :

- Avoir été recommandé par le conseil d'administration.